



COLLECTE DES DÉCHETS VERS

GUIDE DES BONNES PRATIQUES



**La Ville de Bruges et Bordeaux Métropole
lancent en avril 2021
un nouveau dispositif de collecte des déchets verts.**

- RETROUVEZ AU VERSO LES MODALITÉS -



Bruges

L'ESSENTIEL

La collecte des déchets verts est un service proposé par la ville **pour l'ensemble des Brugeais**.

La collecte s'effectue **tout au long de l'année** sauf les mois de janvier, février, juillet et août.

La collecte est **divisée en huit secteurs**. Elle est réalisée **une fois par mois**, selon le calendrier annuel prédéfini.

La collecte s'effectue par le biais de **sacs de ramassage** préalablement distribués. Le sac doit être **sorti la veille de la collecte** et présenté au même endroit que pour la collecte des ordures ménagères.



CE QUI EST AUTORISÉ



L'ensemble des résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts : tonte de pelouse, feuilles, déchets compostables, déchets floraux et branchages **dans la limite 10 sacs par passage (soit 1m³)**

CE QUI NE L'EST PAS



- > les souches
- > les déchets ménagers même compostables
- > le plastique, le bois traité
- > les déchets en vrac
- > **les déchets hors sacs**

Tous les déchets non collectés peuvent être apportés à la déchetterie.

DÉCHETTERIE :

Rue André Sarreau - Bruges

05 56 57 90 88

ouvert tous les jours (sauf le mardi matin)

8h15 - 12h30 / 13h15 - 18h00



+ D'INFOS SUR WWW.MAIRIE-BRUGES.FR

Bruges